

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2025	29/09/2025	En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 24 Septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés Rémy GORON, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON, à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-09-2025 –Décision modificative n°1 au budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification du budget principal ainsi qu'il suit :

- Suppression de la recette d'investissement (60 000€) liée à la cession prévue du bien 7 place du monument : considérant les délais nécessaires à la réalisation de cette vente, celle-ci n'interviendra pas sur l'exercice 2025
- Hausse de la recette d'investissement en augmentant le montant d'emprunt lié au projet de la cour des Savoir Faire (+ 66 000€)
- Transfert de crédits entre chapitre d'investissement (chap 21 → chap 23) afin de prévoir le paiement de factures liées au projet de terrain synthétique pour un montant de 15 000€
- Hausse de dépenses d'investissement (+ 6000€) afin de permettre l'acquisition d'ordinateurs portables et fixes pour la mairie et l'école publique
- Transfert de crédits entre chapitre d'investissement (chap 204 → chap 23) afin de prévoir le paiement de factures liées aux études pré-opérationnelles concernant la rénovation du pont de la Gahidrais pour un montant de 17 000€

Par ailleurs, considérant la nécessité de réaliser des amortissements non budgétisés (travaux de branchement réseaux pour l'espace bivouac) il est nécessaire de procéder à l'écriture suivante :

Dépense de fonctionnement (chapitre 042 – art 681) : + 258€
Recette de fonctionnement (chapitre 73 – art 73223) : + 258€
Recette d'Investissement (chapitre 040 – art 281531) : + 182.00€
Recette d'Investissement (chapitre 040 – art 281532) : + 76.00€
Dépense d'Investissement (chapitre 21 – art 2188) : + 258€

Afin de prendre en compte la décision d'admission en non-valeur de titres de recettes ainsi que prévu dans la délibération n°02-09-2025 il est nécessaire de procéder à l'écriture suivante :

- Recette de fonctionnement (chapitre 73 – art 73223) : + 607€
- Dépense de fonctionnement (chapitre 65 – art 6541) : + 607€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Validé la décision modificative présentée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND

Le Maire

Pascal HERVÉ

